



## **Connaissez-vous le PSAC ? Les personnels de la DAP non plus !!!**

**La gestion administrative des personnels affectés au sein de la DAP est confiée au Pôle de Soutien en Administration Centrale, le PSAC ! L'ensemble des demandes, sollicitations doit donc être transmis à ce pôle via une boîte mail structurée.**

Depuis plusieurs mois, de nombreux personnels rencontrent des difficultés lors du traitement de leurs demandes RH.

La première et la plus criante, est l'absence totale de réponse de la part du PSAC !!! Même pas un accusé réception de la demande de l'agent.e.

Et lorsque par miracle et après de nombreuses sollicitations, une réponse est apportée, le PSAC renvoie les difficultés liées à la gestion RH sur le Secrétariat Général !

Pourquoi avoir créé le PSAC, s'il est une simple courroie de transmission auprès du SG qui ne remplit même pas cette fonction ?

**Mais alors qui gère les personnels au sein de la DAP : le PSAC ou le SG ... en tout état de cause personne !!!!**

Dès lors face à cet imbroglio, les règles de droits et délais qui s'imposent dans la gestion RH des agent.e.s affecté.e.s en administration centrale ne sont pas respectées. Cela peut engendrer des difficultés financières importantes pour certain.e.s agent.e.s.

**A titre d'exemples quelques difficultés récurrentes rencontrées par les agent.e.s :**

- **Non versement de traitement suite aux mobilités ou un renouvellement de contrat**
- **Erreur dans le calcul des traitements**
- **Non remboursement des sommes perçues indûment**
- **Non versement de certains droits (supplément familial de traitement, prise en charge cotisation mutuelle, indemnité de résidence...)**
- **Renouvellement des contrats au dernier moment**
- ....

**La CGT insertion probation attend des réponses de la part de la DAP concernant la gestion RH des personnels, sollicite rapidement une audience auprès de la cheffe du service de l'administration et demande que soit régularisée sans délai la situation des agent.e.s concerné.e.s.**